



Extension internet .bzh

Les enjeux et les étapes
du déploiement à venir

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 17 mai 2013

Contacts presse

Région Bretagne : Odile Bruley ou Rose-Marie Louis - 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

Association www.bzh : Christian Demeuré-Vallée – 06 08 68 65 95 – info@pointbzh.com

Afnic : Stéphanie Pasquet - 01 39 30 83 23 - stephanie.pasquet@afnic.fr

SOMMAIRE

Communiqué de presse	p.3
Le .bzh, un projet pionnier soutenu par l'ensemble des Bretons	p.5
Le .bzh, un atout pour la visibilité des activités liées à la Bretagne	p.6
Qui gère le .bzh ?	p.8
Comment enregistrer un nom de domaine .bzh?	p.9
L'exemple du .cat	p.11
Les projets de nouvelles extensions internet	p.12
Les soutiens exprimés pour le dossier .bzh auprès de l'ICANN	p.14
Définitions et acronymes	p.15

Contacts presse

Région Bretagne : Odile Bruley ou Rose-Marie Louis - 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

Association www.bzh : Christian Demeuré-Vallée – 06 08 68 65 95 – info@pointbzh.com

Afnic : Stéphanie Pasquet - 01 39 30 83 23 - stephanie.pasquet@afnic.fr



Communiqué de presse

Rennes, vendredi 17 mai 2013

Extension internet .bzh

Les enjeux et les étapes du déploiement à venir

Après la validation par l'ICANN, le 10 mai dernier, de la création de l'extension Internet ".bzh", la Région Bretagne, l'Association www.bzh et l'Afnic ont présenté les enjeux de ce déploiement pour la communauté bretonne et les étapes à venir, avant de voir apparaître sur le net les premiers sites .bzh.

Il y a une semaine, l'ICANN annonçait la décision que l'association www.bzh, la Région Bretagne, l'AFNIC et bien d'autres encore (21 000 personnes ont signé la pétition lancée par l'association.bzh) attendaient depuis si longtemps. Les Bretons vont enfin avoir leur signe de ralliement numérique. Et, déjà, les innombrables messages de soutien ont fait place aux messages de félicitations mais aussi à de nombreuses questions sur l'enregistrement des noms de domaine en .bzh, la création d'adresses e-mail personnalisées et le calendrier d'ouverture du .bzh.

En effet, l'autorisation de créer l'extension internet pour la Bretagne est aujourd'hui actée, mais elle ne constitue pas une fin en soi. Reste désormais à la mettre au service du plus grand nombre. Plus que jamais mobilisées, l'Association www.bzh et la Région Bretagne, qui soutient largement l'association, entrent aujourd'hui dans la phase opérationnelle. Au côté de l'Afnic, l'office d'enregistrement du .fr et partenaire technique du .bzh, les responsables du projet travaillent aujourd'hui au déploiement effectif du www.bzh et à ses modalités.

A l'image du succès du .cat, lancé en 2006 pour la Catalogne, l'**extension** Internet .bzh permettra **de valoriser et de donner une visibilité aux activités économiques, sociales, culturelles liées à la Bretagne.**

Les grandes étapes du calendrier à venir

L'association www.bzh doit, **d'ici la fin de l'année**, établir le contrat de registre avec l'ICANN, passer les tests techniques et obtenir la délégation finale du .bzh. Les **premiers enregistrements en .bzh** devraient donc intervenir **début 2014**.

Dans un premier temps, des périodes d'enregistrement prioritaires pour les marques seront mises en place afin de les prémunir de tout risque de cybersquatting. Par la suite, l'ouverture sera élargie. **Au cours du premier semestre 2014, les Bretons pourront ainsi obtenir leurs noms de domaines en .bzh.**

Contacts presse

Région Bretagne : Odile Bruley ou Rose-Marie Louis - 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

Association www.bzh : Christian Demeuré-Vallée – 06 08 68 65 95 – info@pointbzh.com

Afnic : Stéphanie Pasquet - 01 39 30 83 23 - stephanie.pasquet@afnic.fr



D'ici là, l'association va lancer un **programme de noms pionniers** enregistrés en avant-première, qui sera **réservé aux noms de domaine de partenaires et de sponsors** du lancement de l'extension. C'est une manière d'illustrer le contenu des futurs sites en .bzh et de mettre en avant les projets les plus novateurs et les plus représentatifs du web breton.

L'objectif est également de mettre en place, d'ici le **début d'année de 2014, un service de messagerie proposant des adresses mails en .bzh**, avec l'appui d'opérateurs spécialisés.

Le rôle de la Région Bretagne

La Région Bretagne soutient de manière active et volontariste le projet d'extension .bzh depuis son **vœu unanime adopté en 2006** : étude de faisabilité en 2007, invitation à l'événement *Breizh Touch*, en septembre 2007 à Paris, soutien à la structuration des acteurs en association en 2008, financement des frais du dossier de candidature déposé auprès de l'ICANN en mai 2012, avance remboursable de 250 000 € versée en avril dernier...

Le partenariat avec l'Afnic

L'extension .bzh pourra s'appuyer sur le savoir-faire de l'Afnic pour assurer un service de qualité. En effet, cette association loi 1901 créée en 1998 est **en charge de la gestion des extensions françaises de l'Internet** (.fr, .re, .yt, .wf, .tf et .pm) avec notamment **plus de 2,6 millions de noms de domaines en .fr**. Dans le cadre du programme des nouvelles extensions, 17 clients -dont l'ensemble des extensions géographiques françaises- ont choisi de lui faire confiance pour les accompagner dans leur projet auprès de l'ICANN.

Opérateur technique du registre .bzh, l'Afnic assurera notamment la **gestion de la plateforme technique, en lien avec les bureaux d'enregistrement à l'échelle mondiale**, ainsi que la mise en place et la gestion de **l'infrastructure technique**, selon les normes définies par l'ICANN.

Une **première réunion d'information sur les enjeux des nouvelles extensions pour les entreprises et la protection des marques** se tiendra le **20 juin prochain** à Rennes (Cantine numérique) en partenariat avec l'Afnic, le cabinet d'avocats Fidal et la société d'enregistrement ProDomaines.

Contacts presse

Région Bretagne : Odile Bruley ou Rose-Marie Louis - 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

Association www.bzh : Christian Demeuré-Vallée – 06 08 68 65 95 – info@pointbzh.com

Afnic : Stéphanie Pasquet - 01 39 30 83 23 - stephanie.pasquet@afnic.fr

Le .bzh, un projet pionnier soutenu par l'ensemble des Bretons

L'idée d'une extension Internet .bzh a été **lancée, en 2004**, par le député du Finistère **Christian Ménard**. Une pétition en ligne, initiée par Mikael Bodlore-Penlaez, via le site Geobreizh.com, a engendré une première mobilisation (plus de 10 000 signataires en quelques mois) et a encouragé plusieurs collectivités bretonnes à émettre un vœu en faveur de ce projet. Le **Conseil général d'Ille-et-Vilaine** (14 avril 2006), le **Conseil régional de Bretagne** (le 14 juin 2006), et le **Conseil général du Finistère** (15 juin 2006) ont ainsi soutenu à l'unanimité l'idée de création d'une extension .bzh.

En 2007, le Conseil régional de Bretagne a confié à l'association Bretagne Prospective le soin de réaliser une **étude de faisabilité** et d'**initier la mobilisation** autour du projet. Sous la direction d'un comité de pilotage impliquant les différents acteurs à l'initiative du .bzh, cette étude a finalement débouché, en 2008, sur la **constitution de l'association www.bzh**, structure chargée de porter la candidature bretonne. Cette dernière a donc été chargée, dans un premier temps, de constituer le dossier de candidature, de réunir les fonds nécessaires à son dépôt et d'assurer la promotion du .bzh auprès de la communauté bretonne. Elle assurera par la suite la fonction de registre gestionnaire de l'extension .bzh.

Au-delà du soutien de nombreux responsables politiques, toutes sensibilités confondues, le projet .bzh a surtout reçu l'appui financier de la Région Bretagne : 65 000€ en 2009, 45 000 € en 2010 et 15 000 € en 2011 au bénéfice de l'association, auxquels s'ajoutent le financement du dépôt du dossier à l'ICANN (185 000 Dollars, soit 140 000 €), une garantie apportée à l'ICANN à hauteur de 65 000€ et une avance remboursable de 250 000 € récemment versée à l'association pour permettre le démarrage effectif de l'extension.

A noter aussi les contributions du Ministère de la Culture (50 000 €), de Quimper Communauté (15 000 €), du département de la Loire-Atlantique (10 000 €) et les cotisations des 320 adhérents de l'association (6 000 €).



Le .bzh, un atout pour la visibilité des activités liées à la Bretagne

L'extension Internet .bzh vise à valoriser et donner une visibilité aux activités économiques, sociales, culturelles liées à la Bretagne. Le projet qui s'inspire du succès du .cat catalan (60 000 noms de domaines vendus depuis 2006) permet d'attendre des bénéfices à plusieurs niveaux :

- La création d'une extension générique s'inscrit dans une **perspective de développement du secteur des technologies de l'information et de la communication** (TIC), en général, et des contenus Internet en particulier. Secteur le plus dynamique de l'économie mondiale, l'économie numérique représente plus de 25% de la croissance mondiale. Les noms de domaines participent de cette croissance des TIC avec, par exemple, l'appropriation d'Internet par les PME qui créent leur site web et enregistrent le nom de domaine lié. Le sens originel du programme des nouvelles extensions est là : **offrir un choix plus large, plus pertinent aussi parfois, à l'entrepreneur pour la création de son entreprise.**
- **Se doter d'une extension Internet .bzh, c'est se doter collectivement d'un outil pour saisir les opportunités liées aux développements futurs de l'Internet.** La création d'une extension assure pour des acteurs régionaux une présence stratégique dans les instances de l'ICANN et donc une participation aux arbitrages sur l'évolution d'Internet.
- Les nouvelles extensions vont avoir un **impact sur le référencement par les moteurs de recherche** (à titre d'exemple : les sites liés à la Bretagne devraient être mieux référencés s'ils disposent d'une extension en .bzh)
- Les nouvelles extensions Internet vont permettre le **développement de nouveaux services de proximité** (ex. bateaux.bzh, hotels.bzh, etc.), ainsi que des **communications plus segmentées** (acteurs du tourisme, entreprises et institutions s'adressant au public breton, mise en avant des produits régionaux...). Elles auront leur place dans le développement de services liés à l'Internet des objets avec 6,5 milliards d'appareils IP prévus par la société Bosch Software Innovations pour 2015 par le biais de noms de domaine ou de systèmes dérivés.
- Le .bzh se veut également un **moyen de combattre la fracture numérique**. Le lancement d'une extension .bzh devrait favoriser l'appropriation des TIC par de nouveaux publics (entreprises ou particuliers), par un "effet de proximité", comme l'a montré le .cat (près d'un tiers de nouveaux utilisateurs). De nombreuses entreprises contactent déjà spontanément l'association porteuse du projet. Une partie des bénéfices du projet sera réinvestie dans la promotion des usages locaux du net et auprès des publics les plus défavorisés.

- Une visibilité pour la Bretagne et un **atout pour son identité culturelle et linguistique** : le .bzh sera un marqueur collectif intéressant pour une région qui souhaite conforter sa place de « terre des TIC »... La région est en effet devenue un leader des réseaux très haut débit, de la TNT et de la 3D et compte actuellement plus de 42 000 emplois dans ce secteur. Le .bzh assurera à la Bretagne une visibilité parmi les territoires qui ont su assurer leur présence dans le monde numérique et profiter de la vague de création de nouvelles extensions sur les 1 200 projets attendus, à l'instar d'autres collectivités (.paris, .corsica, .aquitaine, .alsace...).

Depuis une semaine, la **portée internationale** du résultat positif du .bzh et du .paris montre tout le potentiel de ce nouvel outil. L'initiative .bzh rejoint enfin, au niveau européen, d'autres projets d'extensions géographiques, culturelles et linguistiques (galicienne, écossaise, galloise, basque). Les promoteurs du .bzh espèrent ainsi doter la Bretagne d'un outil supplémentaire pour **forger une identité ouverte sur le monde, moderne et dynamique**.

Qui gère le .bzh ?

La mission de l'association www.bzh

L'association www.bzh a été créée, en **2008**, dans le but de préparer le dossier de candidature de l'extension internet .bzh et de le présenter à l'ICANN. Basée à Quimper, elle aura désormais la charge de **gérer le registre du .bzh**.

L'objectif de l'association, à but non lucratif, est d'établir une structure financièrement pérenne et de pouvoir, à terme, réinvestir ses bénéfices dans le **développement de la communauté numérique bretonne**, tout en étant attentive à conserver une politique tarifaire attractive.

Pour ce faire, l'association www.bzh bénéficie d'une avance remboursable de la Région Bretagne d'un montant de **250 000 €**. Visant l'équilibre économique, l'association a pour objectif, une fois remboursée cette aide, de **pratiquer une grille tarifaire attractive** et de **contribuer au développement des usages numériques** en Bretagne, en faisant un retour légitime à la communauté des utilisateurs du .bzh qui aura contribué à son succès.

La fondation PuntCat, qui gère l'extension catalane .cat, est un parfait exemple de l'évolution souhaitée de l'association www.bzh. Tous les profits générés par l'enregistrement des noms de domaine sont réinvestis dans la **promotion de la société de l'information** en Catalogne, notamment pour **soutenir des projets qui visent à réduire la fracture numérique** (promotion du Wikipédia catalan, numérisation d'ouvrages, déploiement d'une couverture Wifi sur un modèle ouvert...). La fondation lance également des campagnes d'information régulières sur les usages d'Internet et informe également les citoyens sur les questions de gouvernance de l'Internet et les enjeux qui y sont liés. Par ailleurs, les enregistrements de noms de domaine en .cat n'ayant cessé de progresser, le prix de vente de cette extension a baissé en proportion.

La gouvernance

L'association www.bzh est basée sur une représentation des adhérents dans différents collèges qui lui permettent d'associer les différentes composantes de la communauté Internet bretonne, sur un modèle d'implication des acteurs que partagent les associations comme l'Afnic et l'ICANN (multi stakeholder model). **Cinq collèges** la composent : **entreprises, associations, particuliers, collectivités et membres fondateurs**.

L'association est dirigée par un **directoire** et a établi un **conseil de surveillance** au sein duquel siègent les représentants de la Région Bretagne. Le conseil de surveillance définit la stratégie générale de l'association conformément à son objet social.

Comment enregistrer un nom de domaine .bzh?

Il sera possible d'enregistrer un .bzh auprès de **bureaux d'enregistrement, accrédités par l'ICANN**, qui proposent ces services en ligne, via un important réseau de revendeurs. Pour les habitués des noms de domaine, leur prestataire habituel (bureau d'enregistrement, agence de communication,...) pourra les assister dans l'enregistrement de leur nom de domaines en .bzh. L'association registre du .bzh indiquera, sur son site internet www.pointbzh.com, la liste des bureaux d'enregistrement agréés. Ces sociétés (OVH, 1and1, Gandi, ProDomaines...) proposent souvent par ailleurs des services d'hébergement, de gestion d'adresses email et de création de sites web qui permettront aux Bretons d'affirmer leur présence sur Internet.

L'association assurera la **promotion et la relation** avec la communauté Internet bretonne mais **ne vendra pas directement des noms de domaine**. Elle assure la gestion du "territoire numérique" en assurant le respect des règles d'enregistrement et contrôle les sites enregistrés en .bzh.

Le **coût d'un nom de domaine reste à déterminer**. Il dépend notamment de discussions encore en cours au sein de l'ICANN. La volonté des partenaires est d'offrir la meilleure qualité de service possible associée à un tarif qui a vocation à baisser en fonction du nombre d'enregistrements.

Cette politique est inspirée de l'exemple du .cat catalan qui, facturé 75 € lors du lancement de l'extension, est aujourd'hui vendu aux bureaux d'enregistrement à un prix de 15 € par an.

Qui pourra enregistrer un.bzh?

Le .bzh s'adressera **très largement à toute personne physique ou morale qui souhaite manifester un attachement positif à la Bretagne** en utilisant une extension .bzh pour son site internet ou son adresse email.

Cet attachement peut se traduire par une **implantation géographique** : une entreprise ou une association, possédant une adresse postale dans l'un des cinq départements de la Bretagne historique, pourra automatiquement enregistrer un .bzh. Un hôtel pourra, par exemple, envoyer un premier signal sur sa géographie et la destination Bretagne par cette adresse internet spécifique et bénéficier d'une visibilité plus forte sur Internet pour les résultats liés à la Bretagne.

Cet attachement peut également être **immatériel** : un particulier, une entreprise, une association..., ne résidant pas en Bretagne mais désireux de manifester son attachement à la Bretagne, à sa culture au sens large et à ses langues, pourra enregistrer un .bzh. L'extension est ainsi ouverte aux amoureux de la Bretagne, où qu'ils soient dans le monde, quelle que soit leur nationalité, si ils souhaitent, par exemple, enregistrer leur site web personnel en .bzh pour y faire référence au patrimoine, aux paysages bretons, à la langue.

Une entreprise comme Google qui a développé une interface bilingue français / breton de son moteur de recherche <https://www.google.com/webhp?hl=br> pourra ainsi l'enregistrer sous la forme d'une adresse google.bzh.

Protection des ayants-droits

L'association sera attentive au respect des ayants-droits et titulaires de marques (ou appellations protégées) dans la gestion des enregistrements en .bzh : elle assurera une **régulation** qui ne laissera pas des usagers malveillants usurper la marque d'une entreprise sur internet.

Dès la mise en place du .bzh, les ayants-droits bénéficieront, conformément aux règles mises en place par l'ICANN, d'une période d'enregistrement privilégiée pour leur nom de marque avant l'ouverture générale sur une base du "premier arrivé, premier servi".

Des **contrôles réguliers seront assurés, a priori et a posteriori**, des enregistrements pour s'assurer du respect des règles initiales d'enregistrement et de l'utilisation active et de bonne foi des noms de domaine en .bzh.

*Une **première réunion d'information** sur les enjeux des nouvelles extensions pour les entreprises et la protection des marques se tiendra le **20 juin prochain** à Rennes en partenariat avec l'Afnic, le cabinet d'avocats Fidal et la société ProDomaines.*

L'exemple suivi pour établir cette zone de confiance en ce sens s'inspire de celui du .fr et du .cat, l'extension régionale catalane ayant été classée parmi les cinq extensions Internet les plus sûres au monde par la qualité de ses contrôles.

La protection des noms de communes sera assurée : les **noms de collectivités ne seront enregistrables que par elles** ou par un tiers qui aura obtenu leur accord formel. Cette protection s'entend à leur écriture en français, breton et gallo.

L'exemple du .cat

Sept ans après sa création, le .cat a franchi le seuil symbolique des **60 000 noms de domaines enregistrés**. Le succès de l'extension catalane ouvre des perspectives intéressantes aux projets d'extension culturelle et linguistique (.bzh, .scot, ...) : la taille modeste d'une extension peut se conjuguer en effet avec un **haut niveau de services**, une situation financière saine permettant de réinvestir les bénéfices au profit de la communauté d'utilisateurs ou encore d'une visibilité mondiale.

Small is beautiful (El que és petit és bonic ?)

La taille de la communauté d'utilisateurs, modeste par rapport à d'autres extensions (108 millions de domaines enregistrés en .com et 15 millions en .net), ne l'a pas empêché de développer rapidement des services de qualité : mise en place des noms de domaines internationalisés (IDN) permettant l'usage de caractères spécifiques (accents, trémas...), installation native du protocole IPV6, mise en place du protocole sécurisé DNSSEC pour les **transactions électroniques (le .cat a été la première extension générique au monde à le mettre en place)**. Ce souci d'un service de qualité se traduit en retour par **un renouvellement des extensions en .cat qui atteint les 80 %** d'une année à l'autre, soit un chiffre supérieur de 10 points au taux de renouvellement moyen des noms de domaine.

Un outil pour développer localement la société de l'information

Géré par une fondation à but non lucratif (la Fundació puntCAT), le .cat réinvestit les profits générés par l'enregistrement des noms de domaine dans la promotion de la société de l'information en Catalogne. Différents projets visant à **réduire la fracture numérique** ont ainsi été soutenus : promotion du Wikipédia catalan, numérisation d'ouvrages, déploiement d'une couverture Wiki sur un modèle ouvert. Elle lance également des **campagnes d'information régulières sur les usages** d'Internet (naviguer en sécurité à destination des enfants, naviguer en catalan pour promouvoir la langue catalane...) ou propose des ouvrages thématiques en ligne sur l'IPV6 et les noms de domaine. La fondation informe également les citoyens sur les questions de gouvernance de l'Internet pour leur permettre de s'approprier les enjeux qui y sont liés.

Local et global

Au-delà de l'enregistrement d'un nom de domaine, le .cat engendre une dynamique qui profite à l'ensemble du web local et au rayonnement de la culture et de la langue catalanes. En effet, le .cat qui permet de marquer son attachement à un territoire est aussi un outil pour **promouvoir la présence de la langue catalane sur la toile mondiale** : le .cat est l'une des premières extensions au monde en matière de contenu généré spécifiquement pour chaque site Internet, un indicateur fort de la valeur ajoutée associée à l'extension. Si l'argument de la proximité avec son territoire a permis au .cat de réduire la fracture numérique en décidant des particuliers à enregistrer un premier nom de domaine, il est aussi un formidable support de communication pour les entreprises qui souhaitent marquer leur lien avec le territoire, comme le secteur du tourisme par exemple. **L'authenticité d'une marque régionale est ainsi renforcée par un rapprochement cohérent avec l'adresse du site Internet**. C'est enfin un outil pour les sociétés qui veulent segmenter et toucher par une offre adaptée le marché couvert par l'extension.

Les projets de nouvelles extensions internet

À l'issue d'un appel à candidatures ouvert en janvier 2012, l'Icann, organisme international qui gère Internet, a enregistré l'année dernière **1 930 dossiers de demandes de nouvelles extensions Internet**. 751 dossiers étant des doublons, 1 409 nouvelles extensions seraient en définitive disponibles en 2013, aux côtés des 22 extensions génériques existantes (.com, .net...) et des extensions représentant des codes pays (.fr, .de, .nl...).

Répartition catégorielle et géographique des dossiers

Les 1 930 dossiers déposés se répartissent en 4 grandes catégories :

- .marques (« dotBRAND »), 33 % des demandes. Ex : .axa, .barclays...
- Noms géographiques (« GeoTLDs ») et culturels, 4 % des demandes.
- Extensions sectorielles ou descriptives, 57 % des demandes. Ex : .art, .blog...
- Extensions dans des caractères non latins (alphabets chinois, arabe,...) : 6 % des demandes.

La fracture numérique se reproduit à l'échelle mondiale : si 60 pays ont participé au programme, l'Amérique du Nord représente 47,2 % des dossiers (911 applications), l'Europe 35 % (675), l'Asie - Pacifique 15,7 % (303), l'Amérique latine – Caraïbes 1,2 % (24) et l'Afrique 0,9 % (17).

Au classement par pays, les États-Unis, puissance incontestée de l'Internet, se classent 1er avec 45% des candidatures. L'Allemagne, seconde industrie mondiale du nommage Internet, héberge 69 candidatures. La France, 3ème, avec 54 candidatures, fait jeu égal avec la Chine et ses 52 candidatures.

Des extensions recherchées

Des entreprises comme Donuts, Google et Amazon se sont montrées très offensives en matière de candidatures en déposant respectivement 307, 101 et 76 dossiers. En concurrence avec d'autres entreprises, elles se positionnent, non seulement sur leur nom propre, mais aussi sur des extensions courtes très demandées comme le .app (13 candidats), .home (11), .inc (11), .art (10), .blog (9), .book (9), .llc (9), .shop (9), .design (8), .cloud (7), .hotel (7), .love (7), .ltd (7), .mail (7), .news (7), .store (7) ou le .web (7). La profusion de ces propositions génériques (57 % des demandes) montre tout le potentiel attendu par les acteurs des TIC.

Le premier déposant français est L'Oréal qui se classe au 4ème rang mondial des entreprises candidates avec 13 projets qui sont aussi bien des marques que des termes descriptifs : .beauty, .loreal, .makeup, .matrix, .maybelline, .garnier, .hair, .kerastase, .kiehls, .lancome, .redken, .salon, skin.

52 projets français

Plusieurs sociétés se sont également portées candidates parallèlement à L'Oréal. On y retrouve des grands noms mais aussi des PME : AIRBUS, ALSTOM, AQUARELLE, ARTE, ASTRUM, AXA, BNPPARIBAS, CANALPLUS, CLUBMED, CUISINELLA, HERMES, LANCASTER, LECLERC, MAIF, MMA, MUTUELLE, OVH, SANOFI, SCHMIDT, SCOR, SFR, SNCF, TOTAL...

D'autres projets génériques s'y rajoutent : .archi, .bio, .design, .immo, .ski, .banque, .med et .translations.

Enfin, les projets géographiques ou culturels sur le territoire métropolitain concernent les **régions Alsace (.alsace), Aquitaine (.aquitaine), Bretagne (.bzh), Corse (.corsica) ainsi que la ville de Paris (.paris).**

Les projets géographiques et culturels

Les projets géographiques et culturels se répartissent de manière internationale avec une **forte présence des candidatures européennes** pour cette catégorie (50 % des projets) **et des villes** (56 % des projets).

Les 37 projets européens se répartissent entre 19 régions géographiques et culturelles et 18 villes. Se sont ainsi portées candidates Barcelone (+ BCN), Berlin, Brussels, Budapest, Cologne (+ Koeln), Gent, Hamburg, Helsinki, London, Madrid, Paris, Roma, Stockholm, Wien et Zuerich.

Les régions géographiques et culturelles représentées sont les suivantes : Alsace, Aquitaine, Bayern, BZH, Catalonia, Corsica, EUS, FRL, GAL, Irish, NRW, Ruhr, Saarland, SCOT, Swiss, Tirol, Vlaanderen et Wales (+ Cymru).

Si la France, avec 5 dossiers, arrive à la 3ème place en Europe après l'Allemagne (8) et l'Espagne (6) en termes de nombre total de projets, elle fait cependant jeu égal avec l'Allemagne quant au nombre de projets régionaux (4).

Le .bzh donnera une visibilité forte à la Bretagne et aux acteurs bretons sur Internet, conforme notamment à l'importance régionale des technologies de l'information et de la communication (2ème région en France pour les télécommunications, 45 000 emplois directs) ainsi qu'à son dynamisme culturel.

Les soutiens exprimés pour le dossier .bzh auprès de l'ICANN

Le dossier .bzh a pu bénéficier, outre l'appui historique de la Région Bretagne, de l'Etat, de Quimper Communauté et du Conseil général de la Loire Atlantique, du soutien d'élus de tous bords, des réseaux économiques et culturels représentatifs des Bretons en Bretagne et à travers le monde :

Parlementaires bretons

- o Côtes d'Armor : Yannick Botrel (PS), Marie-Pierre Oget (PS), Danielle Bousquet (PS)
- o Finistère : Christian Ménard (UMP), Jacques Le Guen (UMP), Jean-Jacques Urvoas (PS), Gilbert Le Bris (PS), François Marc (PS), Marylise Le Branchu (PS), Maryvonne Blondin (PS), Patricia Adam (PS), Annick Le Loc'h (PS), Philippe Paul (UMP)
- o Ille-et-Vilaine : Thierry Benoît (NC), Pierre Méhaignerie (UMP), Edmond Hervé (PS), Philippe Tourtelier (PS), Jacky Le Menn (PS)
- o Loire-Atlantique : Gilles Priou (UMP), Philippe Boennéc (UMP), François de Rugy (EELV), Joël GUERRIAU (NC)
- o Morbihan : Jacques Le Nay (UMP), Loïc Bouvard (UMP), Michel Grall (UMP), Gérard Lorgeoux (UMP), Gwendal Rouillard (PS)

Réseaux culturels et linguistiques : Conseil culturel de Bretagne, Gouelioù Breizh, Festival Interceltique de Lorient, Confédération War'! Leur, Petites Cités de Caractère, Union régionale des Villes d'Art et d'Histoire et Villes historiques, C'hoariva, Kuzul ar Brezhoneg, Skeudenn Bro Roazhon, Ofis Publik Ar Brezhoneg / Office Public de la langue Bretonne, Diwan, Dihun, Div Yezh, Divskouarn, Bretagne Gallèse, Deskiñ d'An Oadourien, Stumdi, Bodadeg Ar Sonerion...

Réseaux d'entreprises et entreprises : Produit en Bretagne, Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires, Images et Réseaux, Bretagne International, Comité Bretagne des Conseillers du Commerce Extérieur, Bretagne Prospective, Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille, Chambre Régionale d'Agriculture, CGPME des Côtes d'Armor, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère...

Information et animation de la communauté en région et à l'international : An Tour Tan, Breizhbook, Radio Kerne, Editions Blanc et Noir, Breizh Kembre, Diaspora Economique Bretonne, Breizh Eire, Union des Bretons de Belgique...

Définitions et acronymes

Adresse IP (Internet Protocol) : numéro d'identification qui est attribué de façon permanente ou provisoire à chaque appareil connecté à un réseau informatique utilisant l'Internet Protocol.

Il existe des adresses IP de version 4 (sur 32 bits, soit 4 octets) et de version 6 (sur 128 bits, soit 16 octets). La version 4 est actuellement la plus utilisée : elle est généralement représentée en notation décimale avec quatre nombres compris entre 0 et 255, séparés par des points, ce qui donne par exemple : 212.85.150.134. Les plages d'adresses IP v4 étant proche de la saturation, les opérateurs incitent à la transition d'IPv4 vers IPv6.

Candidature : Candidature déposée par le Client auprès de l'ICANN pour l'obtention de la délégation du nouveau domaine de premier niveau *.bzh*

Contrat de Registre (Registry Agreement) : Contrat de registre signé par l'ICANN et l'association *www.bzh* pour la délégation du domaine de premier niveau *.bzh*.

Domaine de premier niveau ou TLD (Top Level Domain) : Extension internet qui correspond à la partie suivant le dernier point dans un nom de domaine. Par exemple *.fr* qui compose le nom de domaine *afnic.fr*.

IANA (Internet Assigned Numbers Authority) : organisation dont le rôle est la gestion de l'espace d'adressage IP d'Internet, et des autres ressources partagées de numérotation requises soit par les protocoles de communication sur Internet, soit pour l'interconnexion de réseaux à Internet.

ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) : organisation de droit privé à but non lucratif chargée d'allouer l'espace des adresses de protocole Internet (IP), d'attribuer les identificateurs de protocole, de gérer le système de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racines.

IDN (Internationalized Domain Names) : Un IDN est un nom de domaine qui utilise des caractères non latins : caractères chinois, arabe, cyrillique, sanskrit, mais aussi caractères accentués comme ceux utilisés en français et en breton.

Politiques de registre : formalisation des textes de référence pour la gestion par le Registre du domaine de premier niveau.

Registrar ou Bureau d'enregistrement : organisme accrédité par l'ICANN (FAI, hébergeur, prestataire de service internet etc.) qui assure dans le cadre d'une prestation payante l'enregistrement et l'hébergement de noms de domaine auprès du Registre. Ils disposent généralement d'importants réseaux de revendeurs.

Registre : gestionnaire administratif et technique du domaine de premier niveau délégué par l'ICANN.

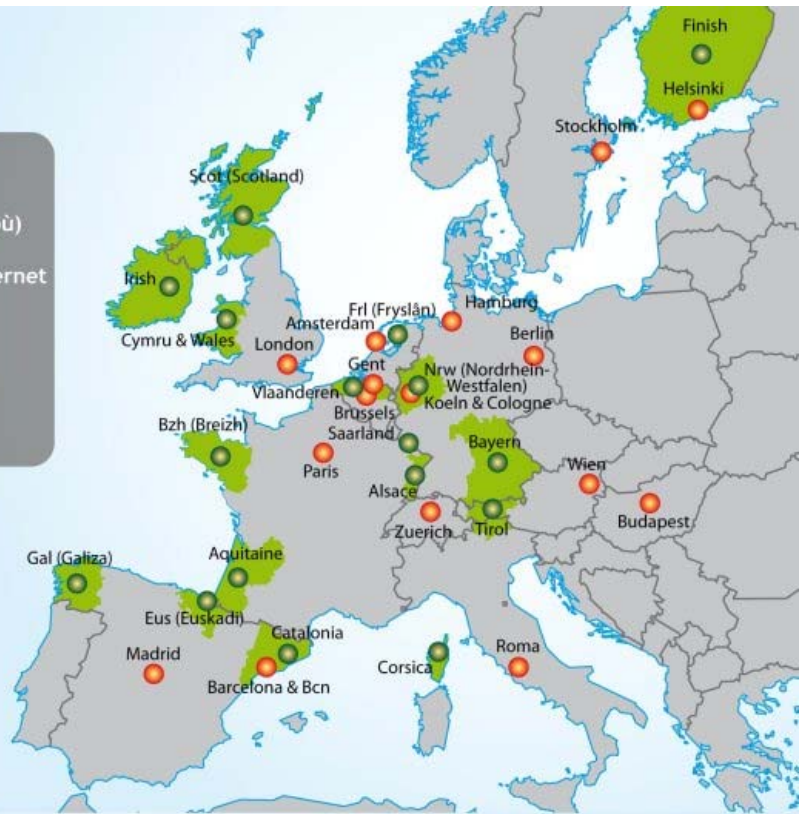
Serveur DNS (Name Server) : Serveur utilisé pour héberger un nom de domaine.

WHOIS : Service permettant d'effectuer des recherches sur la base du Registre afin d'obtenir des informations sur un nom de domaine ou une adresse IP. Cette base publique de référencement publie les contacts associés au nom de domaine ou à l'adresse IP (contact administratif, technique, éventuellement facturation)

Raktresoù nevez astennoù Internet
 Domanioù live kentañ
 (kumuniezhioù, rannvroioù ha kêrioù)

Projets de nouvelles extensions Internet
 Domaines de premier niveau
 (communautés, régions et villes)

New TLD projects
 First-level domains
 (communities, regions and cities)



Mammenn / Source - Ican / newgtids.icann.org / 2012-06-15
 Krouet gant / Creation / Réalisation - Mikael Bodlore-Penlaez
 Kevredigezh / Association www.bzh / Breizh / Bretagne / Brittany

● Kêr / Ville / City
 ● Kumuniezh - rannvro /
 Communauté - région /
 Community - region